

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 28 juillet 2025

**OBJET : RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN DE PONTE LECCIA**  
**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024-037 DU 24.05.2025**

**DE 2025-042**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 60      Quorum : 31  
Présents : 23  
Absents : 27  
- dont ayant donné pouvoir : 10  
**Votants : 33**  
**-dont « pour » : 33**  
**-dont « contre » : 0**  
**- Abstentions : 0**  
**- Non-participations : 0**  
**- Non votants : 0**

**Le lundi 28 juillet 2025 à 16h00,**

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Pasquale Paoli, convoqué le mardi 22 juillet 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

**Présents :**

ACQUAVIVA François ACQUAVIVA Mathieu ALBERTINI COLONNA Nicolette BERNARDI François Albert BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre	CALISTRI René CASANOVA David COGNETTI Vincent COGNETTI TURCHINI Catherine GERONIMI Pierre Marie GUIDICELLI Mathieu	GUIDICELLI Maria GIUDICELLI Jean LUCIANI Napoléon NASICA Pierre ORSONI Pierre PASQUALINI Jean Félix	ROCCHI Ange Toussaint SARGENTINI François SOUSTRE Frederic TADDEI Pierre TOMASINI Jacques André
---	---	--	---

**Absents ayant donné pouvoir :**

ALBERTINI Pierre François (à Geronimi Pierre Marie) BERTINI Jean Marcel (à Nasica Pierre) BRUNEL Jean Pierre (à Taddei Pierre) CASAROMANI Marie Thérèse (à Cognetti Vincent)	GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi Ange Toussaint) GILLET VITTORI Stéphane (à Sargentini François) OLMETA Pierre (à Soustre Frédéric)	ROSSI Alexandre (à Tomasini Jacques André) SALICETI Nicolas (à Cognetti Turchini Catherine)	SIMONPIERI Maria Catherine (à Calistri René)
---	--	--	--

**Absents :**

ALBERTINI Lucie ANTONIOTTI Serge BARTOLI Marc CIATTONI Michel COSTA Jacques COSTA Lucien FERRARI Blaise FILIPPI Jean François	FRANCESCHETTI Bernard LECA Jacques LESCHI Pierre MAESTRACCI Jean Felix MARIANI Mathieu MARTINETTI Antoine MORACCHINI Christian NEGRONI Jérôme	ORSINI François PASQUALINI Gilles POLIDORI Michel POLIDORI Christiane RENUCCI Jean RENUCCI Franck SALVIANI Pierre Paul SIMONPIETRI Antoine	VENTURINI Simon VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
--	--	---	---

SECRETARE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

**LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 22 JUILLET 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE, DE NOUVEAU, CONVOQUE LE 28 JUILLET 2025 A 16H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM**

Le Président expose au conseil communautaire la demande de la commune de Morosaglia qui souhaite réhabiliter la chapelle Saint Martin de Ponte Leccia dans le cadre de la mise en valeur du petit patrimoine bâti.

Suite au diagnostic établi par la maîtrise d'œuvre, il convient de modifier la demande de subvention selon les nouvelles préconisations, à savoir procéder à la consolidation de la façade sud et la réfection des enduits en lieu et place de procéder à la réalisation de la peinture intérieure.

Le Président présente donc une estimation financière et le devis établi par la maîtrise d'œuvre ORMA ARCHITETTURA, lequel s'élève à la somme de 20 102.80 € H.T.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20250728-2025-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2025  
Publication : 31/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président propose de solliciter l'aide financière de la Collectivité de Corse selon le plan de financement suivant :

Plan de financement	MONTANT DE L'OPERATION : 20 102 € H.T.
CdC (dotation) 80%	16 082 €
CCPP 20%	4 020 €

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

DECIDE :

**Par 33 Voix pour    0 Voix contre    0 Abstention    0 Non-participation**

- **D'adopter** le plan de financement ci-dessus quant au projet présenté,
- **De solliciter** la participation financière de la CdC,
- **D'autoriser** le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention,
- **D'inscrire** au budget général les crédits nécessaires à l'opération.

*Les signatures sont au registre des délibérations,  
Omessa, le 28 juillet 2025*

*Le Président  
François SARGENTINI*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20250728-2025-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2025  
Publication : 31/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Chiffrage par projet					
N°	DESIGNATION	U	Quantité	P.U.	Total H.T.
<u>Commune de Morosaglia - Ponte-Leccia</u>					
11	Travaux de restauration de la chapelle Saint Martin				
1.	<u>Consolidation de la façade sud et réfection des enduits</u>				
1.1	Restauration profonde de façade sud comprenant piquetage des enduits, purge des joints creux, injection de coulis à la chaux si nécessaire et remaillage des maçonneries, réfection des enduits à la chaux	m <sup>2</sup>	68,80	195,00 €	13 416,00 €
1.2	Fourniture et pose de gouttières et descente d'eau pluviale en cuivre	ml	10,00	120,00 €	1 200,00 €
2.	<u>Prévenir les remontées capillaires</u>				
2.1	Réalisation d'un drain périphérique en gravier	ml	8,60	288,00 €	2 476,80 €
2.2	Réalisation d'une ricciata (au-dessus du drain périphérique)	ml	8,60	350,00 €	3 010,00 €
3.	<u>Restaurer l'intérieur de la chapelle</u>				
3.1	Réfection des enduits des façades et du plafond comprenant piquetage des enduits et réfection des enduits à la chaux	m <sup>2</sup>	138,30	180,00 €	24 894,00 €
<i>Total sans réfection des enduits intérieurs</i>					<i>20 102,80 €</i>
<i>Total avec réfection des enduits intérieurs</i>					<i>44 996,80 €</i>
<b>Rappel du montant H.T. issu du devis</b>					<b>20 000,00 €</b>

\* l'estimation a été calculée sur la base des prix d'avril 2025

MONTANT TOTAL	20 102,80 €
T.V.A.	2 010,28 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	22 113,08 €

La priorité a été donnée à la réfection profonde de la façade sud.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20250728-2025-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2025  
Publication : 31/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

